

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	20 (puis 21, M. Damien SIMON, arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
- votants par procuration	8 (puis 7, M. Damien SIMON, arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
- absent	1
- total des votants	28

Compte rendu de la séance affiché le 11 mars.

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi sept mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-six février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19), Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Paola MIZAC	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
Mme Claudine COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET (pour une partie de la séance, M. SIMON arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
Mme Lesline BOIXEL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE

Absent :

M. Mourad BETTAHAR, Conseiller Municipal.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Paul DHAILLE est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.10/03.19

Objet : Rapport d'orientation budgétaire et débat- Exercice 2019

Délibération n°: D.10/03.19
Objet : **Rapport d'orientation budgétaire et débat— Exercice 2019**

Monsieur PICAVET rappelle qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit donner lieu à un débat au sein du Conseil Municipal, dans les conditions fixées par son règlement intérieur ; débat dont il doit être pris acte par une délibération spécifique.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal et notamment son article 13 relatif au Débat d'Orientation Budgétaire,

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte que lui a été présenté le Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'année 2019,
- à prendre acte que ce rapport a donné lieu, en son sein, à un débat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE QUE LE RAPPORT
SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2019 LUI A ETE PRÉSENTE
ET QUE CE RAPPORT A DONNÉ LIEU À UN DÉBAT.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,





VILLE DE VILLEBONNE

PRESENTATION

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

I - CONTEXTE ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET FINANCIER

1) Contexte national

Le tassement de la croissance économique française a obligé le gouvernement à revoir ses projections à la baisse. La hausse du taux de croissance du Produit Intérieur Brut atteint 1,5 % pour cette année au lieu des 2 % prévus fin 2017. Toutefois la croissance continue d'être supérieure à la moyenne constatée ces 10 dernières années, le marché de l'emploi devrait donc s'améliorer en 2019.

	2017	2018	2019 (prévision)
Taux de croissance du PIB (%) Source INSEE	2,2	1,5	1,3* (prévision gouvernement 1,7 PLF 2019) *Commission Européenne
Taux d'inflation (%) Source INSEE	1	1,8	1
Taux de chômage (%) Source INSEE	9,1	8,8	8,8
Taux d'intérêt OAT 10 ans (OAT : obligations assimilables du Trésor) OCDE	1	0,78	0,91
Déficit public (% du PIB – pour rappel, plafond Maastricht : 3%) Source INSEE	2,6	2,7	3,2
Dette publique (% du PIB) Insee	97	99,3	98,7
Taux de prélèvement obligatoire (% du PIB) Ministère des finances	45,3	45	44,2

**Le gouvernement a défini, en ce qui concerne les collectivités, une cible d'économies de
13 milliards d'euros à la fin du quinquennat.**

Les collectivités devront réaliser des économies sur leurs dépenses de fonctionnement, afin de ne pas pénaliser l'investissement, de la façon suivante :

Ne pas dépasser d'ici 2022 un objectif de croissance de 1,2% en valeur de leurs dépenses réelles de fonctionnement par an. C'est donc inférieur au taux d'inflation prévu pour les prochaines années. Cela implique que les collectivités ne pourront plus financer des dépenses nouvelles par une augmentation des recettes. Toutes les collectivités sont concernées par cet objectif mais, pour l'instant, seules les plus importantes peuvent être sanctionnées financièrement si l'objectif n'est pas atteint. L'effort ne porte plus sur la baisse des dotations et donc sur les produits, mais sur les charges.

Il ne s'agit plus de "comment faire mieux avec moins" mais de "comment faire moins avec moins".

Afin d'accompagner cette réforme, 22 propositions du Comité Action Publique 2022 ont été inscrites dans le rapport "Service public – se réinventer pour mieux servir".

Parmi celles-ci, certaines préfigurent la Fonction Publique de demain :

- produire le service public avec les citoyens et les acteurs du secteur privé. Externaliser les missions qui ne sont pas son cœur de métier, à des entreprises privées, permettant de réduire les coûts, mais également en rendant l'usager, acteur du service,
- développer les services publics grâce au numérique afin d'offrir un service public simplifié et personnalisé aux usagers. Il s'agit là de traiter, de manière automatique, les tâches récurrentes à faible valeur ajoutée, de créer des lieux d'accueil unique, voir mutualisés,
- assouplir le statut pour offrir la possibilité d'évolutions différencierées, en écartant l'effet du point d'indice et généraliser la part variable dans la rémunération. Il est préconisé également de recourir davantage aux contrats de droit privé qui pourraient devenir la norme,
- faire évoluer le modèle d'organisation et de pilotage actuel pour aller vers une responsabilisation de gestion impliquant les cadres des structures administratives.

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2019 CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La loi de finances 2019 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités, mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale, attendue au printemps. Comme promis par le gouvernement en contrepartie des contrats financiers, les dotations resteront stables, même si les crédits de la mission "Relations avec les collectivités territoriales" sont en baisse (concours financiers de l'Etat aux collectivités baissant de 3,66 Md€ en 2018 à 3,43 Md€ en 2019) :

- la poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation. Après une première baisse de 30 % au 1^{er} octobre 2018 pour 80 % des foyers fiscaux, le taux de dégrèvement sera porté à 65 % en 2019. Cette année le dégrèvement s'est fait par compensation pour la collectivité. Des nouvelles modalités seront mises en place par le gouvernement le premier semestre 2019,
- la mise en place du prélèvement à la source,
- la modernisation des moyens de paiement avec la mise en place de PAYFIP*, obligatoire pour les collectivités encaissant annuellement plus de 1M€ de produits locaux,
- la stabilité des dotations en maintenant un mécanisme fort de péréquation pouvant aboutir à une baisse des ressources fiscales,
- le soutien à l'Investissement Local de 1,8 Md€ pour le bloc communal (inscrit au budget de l'Etat).

*PayFip (Paiement Payable par Internet par Internet) : Permettant le paiement par Internet et le prélèvement unique via Internet, ce qui avait été anticipé par la mise en place du guichet unique et la facture unique.

2) Le contexte local

Rappel des données du territoire

- Le taux de chômage des 15 à 64 ans, à Lillebonne, était de 12,8 % en 2016 contre un taux de chômage national de 9,7 % (source : Insee).
- Le revenu médian par habitant (médiane du revenu disponible par unité de consommation) était de 20 028 € en 2015. Le revenu médian national est de 24 761 €. (source : impots.gouv.fr, sur revenus 2014).
- En 2015, la Ville comptait 3 966 foyers fiscaux dont seulement 48,1% imposables, contre 61% en moyenne nationalement. La Ville compte en outre 43,79 % de logements sociaux sur l'ensemble de son parc. La moyenne nationale est de 19 % du parc des logements des villes en 2014.

Incertitudes de certaines recettes pour la ville

- Depuis 2018, la Ville n'a plus de dotation au titre de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Il n'est pas exclu qu'un renforcement de la péréquation en 2019, entraîne une baisse complémentaire qui aboutira à un prélevement sur les ressources fiscales de la ville (DGF négative).
- Il a été indiqué par le gouvernement que la suppression progressive de la taxe d'habitation, jusqu'en 2020, ne doit pas impacter le budget des communes. Cependant, les différents scénarios du montage de la compensation proposés par l'Etat ne garantissent pas une neutralité pérenne de cette suppression pour les collectivités. Par ailleurs, il s'agit d'une nouvelle perte de dynamisme dans les recettes de la commune.

- La Ville a bénéficié, une nouvelle fois, au titre de l'année 2018, de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine). Cependant, il est possible qu'elle sorte du dispositif en 2019.
- Les contraintes financières s'alourdiront également sur Caux Seine aggo (CSA). La loi de finances 2019 a reconduit la diminution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), prévue depuis 2018 dans la loi, mais non appliquée à ce jour. En cas d'application effective, Caux Seine aggo envisage de supprimer la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) en juin 2019, représentant environ 71 000 € pour la Ville, si la diminution est de plus d'1M€. Par ailleurs, cette enveloppe pourrait également être transformée en fonds de concours pour aider aux projets communaux.
- Une possible nouvelle répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pourrait être décidée par Caux Seine aggo pour juin 2019. Cette nouvelle répartition pourrait augmenter le prélèvement de la ville de 210 521 € à 475 000 €.
- Enfin, l'attribution de compensation est diminuée en 2019, suite au transfert de la charge de la compétence transport.

III – ANALYSE BUDGÉTAIRE RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE*

*Les prospectives sont réalisées avec l'aide du logiciel Finance Active, en fonction des différents scénarios créés par la collectivité qui ne sont qu'une aide à la décision.

1) Recettes réelles de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018**	2019	2020	2021	Evolut° annuelle	Evolut° 2017/2018	Moyenne hab. (9 193)
70-Produits des services du domaine	1 061 984 €	1 174 505 €	1 069 860 €	1 068 463 €	1 068 899 €	1 093 650 €	1 104 587 €	1 115 633 €	1 126 789 €	2,32%	0,60%	116 €
73- Impôts et taxes	14 932 859 €	14 722 798 €	15 116 088 €	14 852 992 €	15 413 392 €	15 526 470 €	15 447 454 €	15 516 364 €	15 586 105 €	0,73%	0,80%	1 677 €
74-Dotations et participations	2 126 940 €	1 815 418 €	1 529 662 €	1 131 206 €	955 584 €	919 359 €	787 043 €	658 278 €	648 278 €	-3,79%	-11,36%	104 €
75-Autres produits de gestion courante	102 319 €	87 951 €	94 255 €	99 093 €	101 225 €	230 507 €	130 507 €	130 507 €	127 722 €	25,06%	11 €	28 €
Autres recettes de gestion (rembo, IJ du personnel)	46 141 €	122 570 €	96 473 €	133 436 €	114 272 €	132 412 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	15,87%	37,39%	12 €
Recettes de gestion	18 270 243 €	17 923 242 €	17 906 338 €	17 285 190 €	17 653 372 €	17 902 398 €	17 549 591 €	17 500 782 €	17 571 679 €	1,41%	-0,40%	1 920 €
												1 114 €

* source Banque Postale Rétrospective 2012-2017
** chiffres non définitifs

Evolution de la Dotation Forfaitaire

Hypothèses retenues 2019-2021:

- Chapitre 70 - augmentation des recettes des produits de service de 1 % par an,
- Chapitre 73 - pas d'augmentation du taux de la fiscalité, évolution des bases de fiscalité de 1,2 % par an, transfert de la charge de la compétence transport, fin de la DSC en 2019,
- Chapitre 74 - fin de la DSU en 2019, garantie de sortie à 50 % du montant 2018.



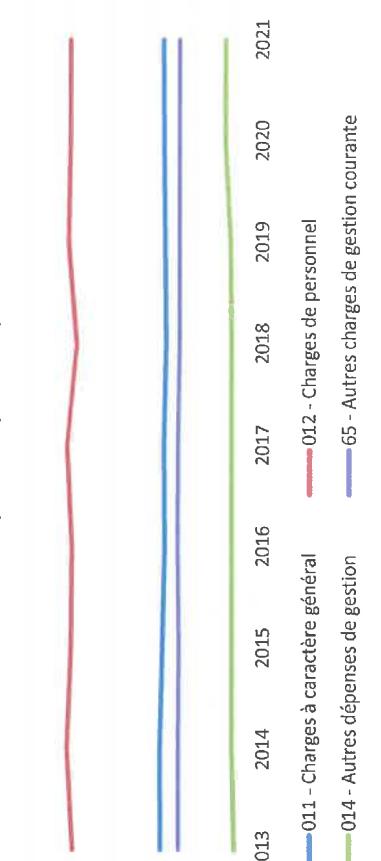
2) Dépenses réelles de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018**	2019	2020	2021	Evolut° annu elle	En € par hab.	Moyenne 2017	Evolut° annu elle	En € par hab.	Moyenne 2018 (9 193)	
011 - Charges à caractère général	3 679 429 €	3 700 209 €	3 580 864 €	3 474 717 €	3 499 002 €	3 393 276 €	3 478 996 €	3 557 204 €	3 598 906 €	-3,02%	-1,56%	381 €	-3,02%	-1,57%	381 €	
012 - Charges de personnel	7 964 063 €	8 228 873 €	8 015 786 €	7 978 834 €	8 209 660 €	7 736 429 €	8 129 266 €	8 029 266 €	8 029 266 €	-5,78%	-0,57%	539 €	-5,78%	-0,18%	13,67%	23 €
014 - Autres dépenses de gestion	125 580 €	212 974 €	212 449 €	212 565 €	211 815 €	211 430 €	258 021 €	522 597 €	522 597 €	-0,18%	-13,67%	23 €	-0,18%	-13,67%	23 €	
65 - Autres charges de gestion courante	2 822 809 €	2 825 442 €	2 785 560 €	2 845 924 €	2 829 685 €	2 739 200 €	2 619 200 €	2 619 200 €	2 619 200 €	-3,20%	-0,59%	308 €	-3,20%	-0,59%	308 €	
↳ dont participation au CCAS	787 500 €	787 500 €	752 293 €	883 193 €	863 765 €	730 780 €				-15,40%	-1,44%	94 €				
↳ dont participation aux budgets annexes	137 000 €	110 000 €	130 900 €	115 000 €	120 000 €	125 580 €				-15,40%	-1,44%	94 €				
↳ dont subventions aux associations autres (indemnités élus, adm. non salariés, contribution SDIS)	1 328 869 €	1 361 107 €	1 329 480 €	1 273 760 €	1 278 778 €	1 300 300 €				-1,68%	-0,43%	139 €	-1,68%	-0,43%	139 €	
Dépenses de gestion	14 591 880 €	14 967 499 €	14 594 659 €	14 512 041 €	14 750 162 €	14 080 335 €	14 485 483 €	14 728 267 €	14 769 969 €	-4,54%	-0,70%	1 604 €	-4,54%	-0,70%	1 604 €	

Hypothèses retenues 2019-2021 :

011- une augmentation maximum des charges à caractère général de 1,2% par an et charges de la Maison de l'Enfance et de la Famille.

Evolution des dépenses par chapitre



014 – une redéfinition du FPIC en 2020,
65 – une fin de la subvention au budget transport en 2019.

* source Banque Postale Rétrospective

** chiffres non définitifs

2012-2017

3) Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources sur son fonctionnement courant afin de financer l'investissement

La CAF = épargne brute

	2013	2014	2015	2016	2017	2018**	2019	2020	2021	2022	2023-2018 (9 193)	Moyenne annuelle	En € par hab.	Evolut° strate *	Moyenne 2017
Recettes de gestion	18 270 243 €	17 923 242 €	17 906 338 €	17 285 190 €	17 653 372 €	17 902 398 €	17 549 591 €	17 500 782 €	17 571 679 €	17 541 %	-0,40%	1 920 €	1 106 €		
Dépenses de gestion	14 591 880 €	14 967 499 €	14 594 659 €	14 512 041 €	14 750 162 €	14 080 335 €	14 485 483 €	14 728 267 €	14 769 969 €	-4,54%	-0,70%	1 604 €	918 €		
Epargne de gestion	3 678 363 €	2 955 743 €	3 311 679 €	2 773 149 €	2 903 210 €	3 822 063 €	3 064 108 €	2 772 515 €	2 801 710 €	31,61%	0,78%	316 €	188 €		
Résultat financier	-567 946 €	-553 333 €	-489 695 €	-418 302 €	-411 728 €	-345 056 €	-328 048 €	-305 689 €	-284 051 €	-16,19%	-7,85%	-45 €	-26 €		
↳ dont intérêts	575 896 €	560 857 €	496 793 €	424 567 €	418 234 €	338 908 €	336 100 €	313 741 €	292 103 €	-18,97%	-8,23%	45 €	25 €		
Résultat exceptionnel hors cessions	22 517 €	23 481 €	62 944 €	48 106 €	104 928 €	110 938 €	-357 €	-357 €	-357 €	5,73%	78,54%	11 €	1 €		
↳ dont produits exceptionnels hors cession	79 064 €	49 315 €	70 549 €	57 119 €	115 339 €	102 065 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	-11,51%	5,82%	13 €	10 €		
↳ dont charges exceptionnelles	56 547 €	25 834 €	7 605 €	9 013 €	10 411 €	10 357 €	10 357 €	10 357 €	10 357 €	-0,52%	-16,34%	1 €	9 €		
Epargne brute hors cessions	3 132 934 €	2 425 892 €	2 884 928 €	2 402 953 €	2 592 410 €	3 587 945 €	2 735 703 €	2 466 469 €	2 517 302 €	38,19%	2,90%	282 €	163 €		
Remboursement du capital courant	1 822 396 €	1 840 582 €	1 595 098 €	1 220 699 €	1 253 786 €	1 322 679 €	1 350 828 €	1 438 390 €	1 527 412 €	5,49%	-5,48%	136 €	91 €		
Epargne nette hors cessions	1 310 538 €	585 310 €	1 289 830 €	1 182 254 €	1 342 624 €	2 265 265 €	1 384 875 €	1 028 079 €	989 890 €	68,72%	14,57%	146 €	72 €	* source Banque Postale Rétrospective 2012-2017	

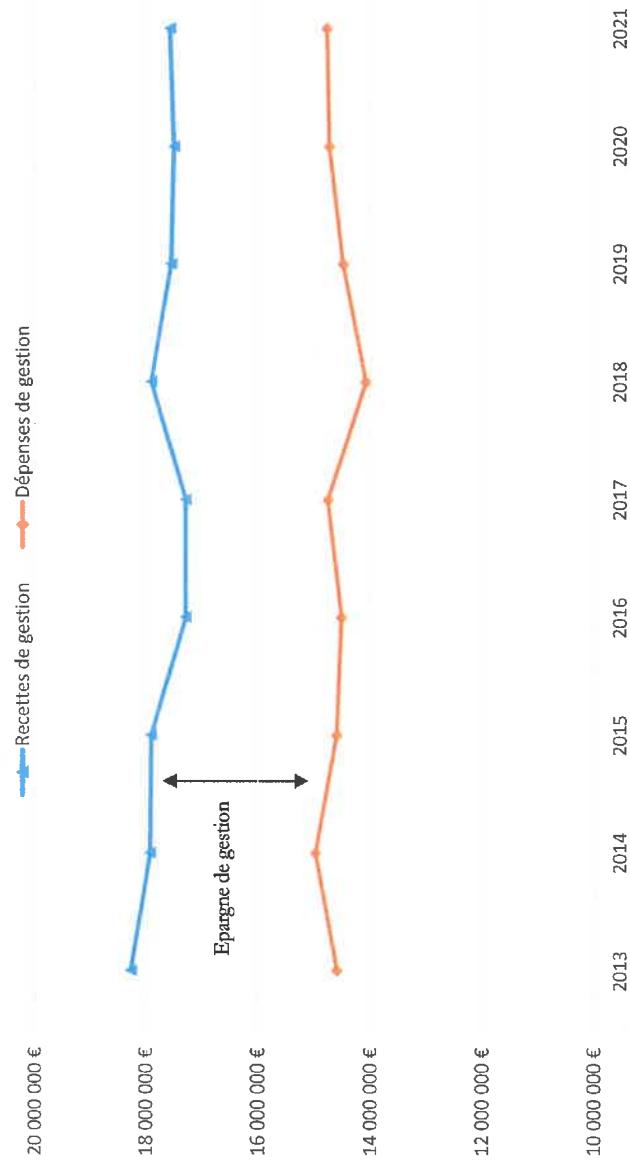
Ratios de structure

	2013	2014	2015	2016	2017	2018**	2019	2020	2021	Moyenne 2017
Taux d'épargne de gestion	20,04%	16,44%	18,41%	15,98%	14,26%	21,22%	17,44%	15,83%	15,93%	16,80%
Taux d'épargne brute	17,07%	13,49%	16,04%	13,85%	12,54%	19,92%	15,57%	14,08%	14,31%	14,60%
Taux d'épargne nette	7,14%	3,26%	7,17%	6,81%	5,48%	12,58%	7,88%	5,87%	5,63%	6,40%

* source Banque Postale Rétrospective 2012-2017

** chiffres non définitifs

Simulation évolution de l'épargne



L'épargne de gestion :

- mesure l'autofinancement dégagé par la Ville sur ses dépenses courantes (différence entre les recettes et les dépenses),
- rembourse le capital et les intérêts de la dette et finance les investissements en évitant de recourir à l'emprunt.

La tendance négative, amorcée dès 2013, a été corrigée grâce aux efforts de gestion et à une stratégie financière affinée.

4) Recettes réelles d'investissement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018**	2019	2020	2021	Evolut° annuelle	Moyenne annuelle	En € par hab.	Moyenne strate *
Chap 10 - Dotations, fonds divers, hors excédent	509 404 €	595 523 €	500 122 €	596 728 €	472 705 €	364 078 €	528 246 €	311 000 €	340 000 €	45,09%	-2,26%	40 €	47 €	
Chap 13 - Subventions d'investissement	164 201 €	772 627 €	354 921 €	749 585 €	46 172 €	41 100 €	48 924 €	30 000 €	30 000 €	19,04%	-18,73%	4 €	48 €	
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 501 000 €	2 104 892 €	45 902 €	314 060 €	1 200 440 €	880 €	2 114 120 €	1 200 000 €	1 000 000 €	1 200 000 €	0,09%	0 €		
Autres recettes d'investissement	13 230 €	13 904 €	14 612 €	28 069 €	0 €						-20,00%	0 €	19 €	
Recettes d'investissement	3 187 835 €	3 486 946 €	915 558 €	1 688 441 €	1 719 316 €	406 057 €	2 691 290 €	1 541 000 €	1 370 000 €	1 570 000 €	562,79%	-4,56%	44 €	114 €
* source Banque Postale Rétrospective 2012-2017														
** chiffres non définitifs														
Epargne brute														
Résultat N-1														
TOTAL	5 976 703 €	4 636 469 €	4 487 302 €											

A ces montants s'ajoute l'autofinancement :

	2019	2020	2021
Epargne brute	2 735 703 €	2 466 469 €	2 517 302 €
Résultat N-1	1 700 000 €	800 000 €	400 000 €
TOTAL	5 976 703 €	4 636 469 €	4 487 302 €

Hypothèses retenues 2019-2021:

- Chapitre 10 - FCTVA maintenu pour 2020 et 2021 à 40 000 €,
- Chapitre 13 - seules les subventions d'aide à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales ont été prévues,
- Chapitre 16 - un emprunt modéré sur 2019-2021.

L'emprunt 2018 était initialement prévu à 1 900 000 € au BP. Cependant ce dernier a été réévalué en cours d'année à 1 400 000 €, les fonds sont inscrits en restes à réaliser.
N'apparaissent pas dans ce tableau, les excédents de fonctionnement capitalisé.

5) Dépenses réelles d'investissement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018**	2019	2020	2021	Evolution	Evolut° annuelle	En € par hab. (9 193)	Moyenne 2017
Dépenses d'équipement	3 885 098 €	2 669 583 €	2 098 786 €	1 997 295 €	1 864 170 €	1 944 476 €	4 000 000 €	2 600 000 €	2 600 000 €	4,31%	-9,99%	203 €	260 €
Donc dépenses récurrentes (marchés , Adap)							350 000 €	350 000 €	350 000 €				
↪ Gestion et entretien du patrimoine							1 000 000 €	700 000 €	700 000 €				
↪ Equipment des services (parc informatique, parc véhicules, réseaux et télécommunications)							400 000 €	400 000 €	400 000 €				
↪ Portage foncier (EPFN)							439 000 €	440 000 €	200 000 €				
Subventions d'équipement versées	205 832 €	160 612 €	958 123 €	578 348 €	43 207 €	21 961 €	380 000 €	380 000 €	30 000 €	49,17%	-17,87%	5 €	6 €
Autres dépenses	0 €	2 625 €	12 929 €	12 629 €	14 858 €	72 738 €				389,55%		2 €	13 €
Remboursement capital de la dette	1 822 396 €	1 840 582 €	1 595 098 €	1 220 699 €	1 254 166 €	1 322 379 €	1 350 828 €	1 438 390 €	1 527 412 €	5,44%	-5,49%	136 €	91 €
Dépenses d'investissement	5 913 326 €	4 673 402 €	4 664 976 €	3 808 971 €	3 176 402 €	3 361 554 €	5 350 828 €	4 418 390 €	4 157 412 €	5,83%	-8,63%	346 €	370 €

Hypothèses retenues 2019-2021:

* source Banque Postale Rétrospective 2012-2017
 ** chiffres non définitifs

Les résultats exceptionnels provisoires de 2018 permettent une prévision de forte augmentation des dépenses d'équipement pour 2019, mais qui diminueront en 2020 à 2021, avec une baisse de la capacité d'autofinancement, sauf si la collectivité souhaite augmenter le recours à l'emprunt.

Les subventions d'équipement représentent le fonds de concours de la Ville aux travaux de la RD 173 jusqu'en 2020.

6) L'évolution de l'endettement

Emprunt	2013	2014	2015	2016	2017	2018**	2019	2020	2021	Moyenne annuelle	En € par hab (91 933)	Moyenne 2017 strate*
Emprunts nouveaux	2 104 892 €	45 902 €	314 060 €	1 200 000 €	0 €	2 113 000 €	1 200 000 €	1 000 000 €	1 200 000 €	1 019 762 €	0 €	79 €
Emprunts mobilisés(1)								1 400 000 €				
Amortissement du capital courant	1 822 396 €	1 840 582 €	1 595 098 €	1 220 699 €	1 253 786 €	1 322 379 €	1 350 828 €	1 438 390 €	1 527 412 €	1 485 730 €		91 €
Flux net dette	282 496 €	-1 794 680 €	-1 281 038 €	-20 699 €	-1 253 786 €	790 621 €	1 249 172 €	-438 390 €	-327 412 €	-465 968 €	-136 €	-14 €
Encours de dette	15 410 180 €	13 579 383 €	12 326 924 €	12 318 648 €	11 064 854 €	11 866 572 €	13 115 857 €	12 677 467 €	12 350 055 €	12 745 549 €	1 204 €	851 €

(1) l'emprunt contracté en 2018 1,4M sera mobilisé en 2019. Il sera donc comptabilisé en 2019

*source Banque Postale Rétrospective 2012-2017 sur une base calculée de 293 données
**montants non définitifs

Ratios	2013	2014	2015	2016	2017	2018**	2019	2020	2021	Moyenne 2017 strate *
Capacité de désendettement en années	4,9	5,6	4,3	5,1	4,3	3,3	4,8	5	4,9	5,2 ans
Taux d'endettement	83,94%	75,52%	68,54%	71,01%	62,25%	65,88%	74,66%	72,36%	70,21%	76,20%
Taux de vieillissement théorique de la dette	11,83%	13,55%	12,94%	9,91%	11,33%	11,15%	10,30%	11,35%	12,37%	10,70%
Intérêts/dépenses de fonctionnement	3,78%	3,61%	3,29%	2,84%	2,78%	2,35%	2,27%	2,08%	1,94%	2,60%
Autrui/recettes de fonctionnement	13,08%	13,36%	11,63%	9,48%	9,41%	9,22%	9,60%	10,00%	10,34%	10,40%

Capacité de désendettement : Encours de la dette/ épargne brute hors cessions

Taux d'endettement : Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement hors cessions

Taux de vieillissement théorique de la dette : Autorissement du capital courant/encours de la dette

La Ville de Lillebonne se situe dans la catégorie *endettement faible*, avec une capacité de désendettement de 3,3 ans en 2018, ce qui représente le **triple intérêt** de :

- 1) constituer des **marges de manœuvre** en matière de financement pour l'avenir,
- 2) maximiser la notation bancaire de la Ville et garantir ainsi l'obtention d'emprunts à des **conditions favorables**,
- 3) ne pas grever excessivement la section d'investissement.

Capacité de désendettement :

Endettement faible:

- < à 5 ans
- > à 5 ans et < à 10 ans
- > à 10 ans et < à 15 ans
- > à 15 ans

7) Les marges de manœuvre en matière d'endettement

Année	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12	Emprunt voté au BP	Emprunt mobilisé du CA	Flux de la dette
2012	594 989,99 €	1 701 287,87 €	2 296 277,86 €	15 133 532,85 €	2 347 373,00 €	2 500 000,00 €	798 712,13 €
2013	575 897,52 €	1 822 396,00 €	2 398 293,52 €	15 410 180,09 €	2 453 861,00 €	2 104 892,34 €	282 496,34 €
2014	560 856,97 €	1 840 581,94 €	2 401 438,91 €	13 579 382,94 €	2 388 889,00 €	45 902,04 €	-1 794 679,90 €
2015	496 792,83 €	1 595 098,44 €	2 091 891,27 €	12 326 924,47 €	2 049 843,00 €	314 059,62 €	-1 281 038,82 €
2016	424 567,08 €	1 220 699,19 €	1 645 266,27 €	12 318 647,63 €	1 320 000,00 €	1 200 000,00 €	-20 699,19 €
2017	418 234,15 €	1 253 786,17 €	1 672 020,32 €	11 064 854,14 €	1 998 159,00 €	0,00 €	-1 253 786,17 €
2018	378 188,17 €	1 322 379,38 €	1 700 567,55 €	11 866 571,51 €	1 900 000,00 €	2 113 000,00 €	790 620,62 €
2019	355 587,00 €	1 350 828,00 €	1 706 415,00 €	13 115 857,00 €	1 200 000,00 €	2 600 000,00 €	1 249 172,00 €
2020	332 537,00 €	1 438 390,00 €	1 770 927,00 €	12 677 467,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	-438 390,00 €
2021	309 500,00 €	1 527 412,00 €	1 836 912,00 €	12 350 055,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	-327 412,00 €

En 2018 emprunt 2017 de 1 200 000 € + fin de mobilisation emprunt BFT de 2011 de 900 000 € + 13 000 € frais renégociation emprunt CA

En 2019 emprunt Banque Postale de 1 400 000 € + simulation emprunt 2019 de 1 200 000 € - taux fixe 1,30 (*prospective finance active*)

Simulation emprunt en 2020 de 1 200 000 € - taux fixe 1,30 (*prospective finance active*)

Simulation emprunt en 2021 de 1 000 000 € - taux fixe 1,30 (*prospective finance active*)

cumul du flux
de dette
2014/2020
-2 748 801,46€

III - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019

1)Stratégie financière

- maintenir l'enveloppe des subventions accordées aux associations,
- ne pas augmenter les taux de fiscalité,
- ne pas augmenter les dépenses réelles de la collectivité de plus de 1,2 %,
- maintenir les services à la population, tout en redéfinissant le périmètre d'actions de ces derniers,
- limiter l'impact des "Juliobonales 2019", en maîtrisant l'enveloppe des autres manifestations,
- compenser en partie l'augmentation des coûts de personnel (PPCR, élections, recensement...) par l'optimisation de l'organisation des services,
- renouveler les marchés arrivés à terme, en recherchant une meilleure efficience et si possible, une baisse des coûts,
- baisser les dépenses non prioritaires, non obligatoires ou non structurantes,
- entamer un travail de refonte du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) sans impacter financièrement la masse salariale,
- mettre en place une gestion patrimoniale active, afin de réduire les coûts de fonctionnement des bâtiments énergivores, notamment dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial),
- un recours à l'emprunt ne dépassant pas un seuil de capacité de désendettement sur plus 5 ans.
- en investissement, concentrer les efforts financiers sur les projets structurants prévus dans le programme politique et asseoir le patrimoine existant.

Section de fonctionnement

Les perspectives d'évolution de recettes réelles pour 2019 : 17 500 000 € - scénario défavorable sans EPIC

Recettes dont :	Montant
Suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire	-71 000 €
Augmentation de la péréquation dans le cadre de la DGF = prélèvement sur les recettes fiscales	- 45 000 €
Suppression de la dotation unique de compensation spécifique à la taxe professionnelle	- 7 900 €
Attribution de compensation	-111 000 €
Fin de la Dotation de solidarité urbaine – garantie de sortie 2018	-115 000 €
Revalorisation annuelle des bases des valeurs locatives	100 000 €
Subvention CAF maison de l'enfant et de la famille	25 000 €
Dotation Etat recensement	17 000 €
Dotation élections	2 000 €

Les perspectives d'évolution de dépenses réelles pour 2019 : 14 100 000 € (hors chapitre 67)

Dépenses dont :	Montant
Maison de l'Enfance et de la Famille (reste à charge)	+ 52 000 €
"Les Julibonales" (matériel, repas, prestations, communication, personnel)	+119 000 €
Suppression charge transport	- 111 000 €
Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)	+ 50 000 €
Recensement	+43 000 €
Elections européennes	+5 000 €
Baisse des coûts de l'éclairage public	-30 000 €

Section investissement

Les perspectives d'évolution de recettes réelles pour 2019 : 5 641 000 €

Recettes	Montant
Autofinancement (hors amortissements)	
Epargne brute	2 735 703 €
Résultat N-1	1 700 000 €
Emprunt	1 200 000 €
FCTVA	271 000 €
Subventions	30 000 €
Taxe d'aménagement	40 000 €

L'autofinancement est constitué par l'épargne brute, dégagée par la section de fonctionnement majorée des résultats de l'année N-1. Elle est utilisée en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus, constituant de l'autofinancement net, permettra le financement des investissements prévus par la collectivité.

La Ville devra redoubler d'efforts sur la recherche de subventions dans le cadre de ses projets d'investissement. Le Département de Seine Maritime souhaitant reconduire son engagement auprès des collectivités par la mise en place ou/et le renouvellement de subventions.

Les perspectives d'évolution de dépenses d'investissement pour 2019 : 4 000 000 € (+1,35 M€ de remboursement de capital de la dette)

Dépenses dont :	Montant
Aménagement centre-ville	365 000 €
Maison de l'Enfance et de la Famille	80 000 €
RD 173	420 000 €
Guichet unique	11 000 €
Gestion et entretien du patrimoine	1 000 000 €
Réserves foncières (acquisitions + démolitions)	950 000 €
Equipements des services	400 000 €
Investissements récurrents	350 000 €
Autres dépenses d'équipement	424 000 €
Remboursement du capital de la dette	1 350 000 €

Le niveau des dépenses d'investissement estimé pour 2019 permet, dans les projections, de maintenir un résultat d'exercice et un fonds de roulement positif.

2) La stratégie de gestion

- évaluer, en amont, les coûts de fonctionnement générés par un projet ou un événement,
- évaluer les impacts des actions menées avant de proposer leur reconduction. Évaluer le coût et le mettre en perspective avec les résultats (quantitatifs et qualitatifs) et les orientations politiques,
- compenser toute nouvelle dépense par des baisses équivalentes,
- accentuer le contrôle de l'opportunité de la dépense,
- développer les mutualisations d'achats avec d'autres collectivités,
- recruter un conseiller de gestion afin d'intervenir sur l'ensemble de ces actions,
- mener une réflexion sur les tâches chronophages ou redondantes du personnel dans un même service ou sur différents services, afin de simplifier, voire d'automatiser ces tâches,
- redéployer les effectifs en fonction des besoins réels des services,
- favoriser l'acquisition de compétences des agents déjà en poste et travailler sur un plan de formation ambitieux.